



Administration communale  
de Goumoëns

1376 Goumoens-la-Ville

1376 Goumoens-la-Ville, le

10 février 2023

## Préavis municipal n°01/2023

**relatif au remplacement de la conduite d'eau sous pression et  
réfection du revêtement bitumineux – chemin des Craux (DP 24) – ainsi qu'au  
remplacement de la conduite d'eau sous pression – chemin Pré de Cure (DP 16)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### Préambule

Le réseau d'eau potable de notre Commune est vieillissant et la plupart des conduites du village de Goumoens-la-Ville sont en fonte et datent des années 1960-70. L'évaluation de l'état du réseau n'est pas aisée et l'ancienneté des tuyaux n'est pas forcément en rapport avec leur état actuel. La qualité des matériaux utilisés lors de la création de certaines parties du réseau ou encore de l'environnement dans lequel les conduites ont été enterrées sont autant de facteurs qui peuvent influencer la durée de vie des tuyaux. Les conduites sont essentiellement placées sous les routes et subissent inévitablement les contraintes liées à l'utilisation toujours plus grandissante de celle-ci. En théorie, la durée de vie d'une conduite en fonte peut aller de 60 à 80 ans.

L'expérience de la Municipalité lui permet d'établir que notre Commune se trouve confrontée à une moyenne de quatre à six fuites par année sur son réseau. Il semble que ces fuites se concentrent majoritairement dans la partie supérieure du village de Goumoens-la-Ville, soit plus particulièrement sur le chemin des Craux, ainsi que sur le chemin Pré de Cure, ce qui d'une certaine manière peut paraître logique puisque ces deux secteurs ont été équipés dans les années 1960-70.

### Travaux

Dans le cadre d'un renouvellement échelonné des conduites d'eau potable de la Commune, la Municipalité souhaite procéder à la rénovation des deux tronçons sous le chemin Pré de Cure

et sous le chemin des Craux. De plus, la construction du nouveau collège des Craux étant terminée, elle désire profiter des travaux projetés sur ce dernier et procéder à la réfection complète du revêtement bitumineux.

La Municipalité a fait appel à trois entreprises de la région afin de deviser les travaux de génie civil projetés, soit :

- Walo Bertschinger à Eclépens,
- AGV Tony à Echallens,
- MEYER SA à Villars-le-Terroir.

Pour la fourniture des tuyaux en PE (polyéthylène), la pose, ainsi que les différents raccordements, notre concessionnaire/fontainier, Dutoit Combitec à Pailly, a été également sollicité pour l'évaluation des coûts.

## Analyse

L'étude de la qualité et des coûts des différentes offres permet à la Municipalité de présenter au Conseil communal, en proposant de travailler avec deux entreprises différentes, une solution indépendante pour chacun des tronçons prévus. Les critères de choix ont notamment consisté, en plus du prix, en une évaluation des compétences, de la proximité des entreprises et de leur approche quant à cette intervention.

| <b>Chemin des Craux *</b>                       |                       |
|---|-----------------------|
| Travaux de remplacement de la conduite en fonte | Fr. 112'398.75        |
| Réfection du tapis de route                     | Fr. 57'832.30         |
| Concessionnaire fontainier                      | Fr. 33'166.90         |
| <b>Total</b>                                    | <b>Fr. 203'397.95</b> |

| <b>Chemin Pré-de-Cure *</b>                     |                       |
|---|-----------------------|
| Travaux de remplacement de la conduite en fonte | Fr. 63'149.20         |
| Concessionnaire fontainier                      | Fr. 59'921.05         |
| <b>Total</b>                                    | <b>Fr. 123'070.25</b> |

Sur conseils du fontainier, le choix de l'utilisation de tuyaux en PE moins coûteux plutôt qu'en fonte plus durable est adapté pour les sections secondaires de distribution d'eau.

\* Les chiffres qui figurent dans le préavis s'entendent TTC et sous réserve de l'actualisation des offres aux tarifs en vigueur au moment de l'attribution définitive des travaux.

## Coût des travaux

Les informations susmentionnées nous permettent de résumer le coût de ces travaux comme suit, en intégrant une marge d'environ 10% pour divers et imprévus :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| 1° Frais en relation avec le service de l'eau, chemin des Craux | Fr. 160'000.00        |
| 2° Frais en relation avec le service de l'eau, Pré de Cure      | Fr. 136'000.00        |
| <i>Total intermédiaire concernant le service de l'eau</i>       | <i>Fr. 296'000.00</i> |

La Municipalité a également évalué la possibilité de reprendre d'autres services (eaux claires, eaux usées, électricité ...). Dans cette réflexion, elle estime pouvoir améliorer l'éclairage public sur le chemin des Craux, notamment à l'arrière du collège, en prévoyant la pose d'un nouveau candélabre, ainsi qu'en diminuant la hauteur des trois autres déjà en place.

Selon l'entretien avec le répondant de la Romande Energie, la somme de Fr. 20'000.00 devrait être prévue pour ce poste.

|   |                      |
|---|----------------------|
| 3° Frais en relation la réfection de la route, chemin des Craux | Fr. 64'000.00        |
| 4° Frais en relation avec l'amélioration de l'éclairage         | Fr. 20'000.00        |
| <i>Total intermédiaire concernant le service des routes</i>     | <i>Fr. 84'000.00</i> |

**Total : Fr. 380'000.00**

## Subvention ECA

Tout projet de création ou de transformation du réseau de distribution d'eau potable principal doit être soumis à l'approbation de l'Office de la consommation (OFCO), conformément à l'art. 7b de la loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE). Cette approbation vaut permis de construire.

L'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) participe financièrement au développement des réseaux d'eau potable. Les modalités sont définies dans le règlement du 30 octobre 2013 sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels (RPFPIEN 963.41.5).

Dans ce contexte, les distributeurs d'eau et leurs mandataires doivent soumettre à l'OFCO et à l'ECA un dossier de projet identique, à l'exception des informations financières (devis, décomptes et factures) qui ne sont utiles qu'à l'ECA.

**Financement**

|   |                |
|---|----------------|
| 1° Financement pour le service des eaux<br>Par prélèvement de réserves via nos liquidités courantes<br>Compte 9102.8  | Fr. 296'000.00 |
| 2° Financement pour le service éclairage et routes, par le biais<br>de nos liquidités courantes ou à défaut par un emprunt au<br>au meilleur taux à solliciter. | Fr. 84'000.00  |

**Plafond d'endettement**

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Législature 2021-2026 :                                       | Fr. 13'044'000.00       |
| ./. Cautionnement ASIRE au 31.12.2021                         | Fr. 2'867'992.00        |
| ./. Somme des emprunts au 31.12.2021                          | <u>Fr. 7'100'350.00</u> |
| Solde indicatif disponible après amortissements au 31.12.2021 | Fr. 3'075'658.00        |

**Charges financières annuelles (si emprunt)**

|   |              |
|---|--------------|
| Elles sont basées sur la pratique en la matière         |              |
| Intérêts bancaires 2% de Fr. 84'000.00                  | Fr. 1'680.00 |
| Amortissement prêt bancaire sur 30 ans de Fr. 84'000.00 | Fr. 2'800.00 |

**Amortissements comptables**

|   |                |
|---|----------------|
| 1° Amortissement pour le service des eaux en une fois<br>Par un amortissement extraordinaire prélevé<br>sur le fond de réserve compte no 9280.3 | Fr. 296'000.00 |
| 2° Amortissement pour le service des routes<br>Montant annuel de Fr. 84'000.00 sur 30 ans dès 2023  | Fr. 2'800.00   |

**Conclusions**

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité de la Commune de Goumoëns vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil communal de Goumoëns :

- vu le préavis municipal n° 01/2023 ;
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis municipal ;
- entendu le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### décide

1. d'autoriser la Municipalité à faire remplacer les conduites d'eau sous pression objet du présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection complète du revêtement bitumineux et à l'amélioration de l'éclairage du chemin des Craux ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 296'000.00, pour le service de l'eau, à financer par les liquidités courantes et à prélever le même montant sur le fond de recettes affecté pour l'eau (sous déduction de la subvention ECA) ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 84'000.00, pour le service éclairages et routes, par le biais de nos liquidités courantes ou par un emprunt à solliciter aux meilleures conditions du moment ;
5. d'amortir en 2023 le montant, pour le service des eaux, de Fr. 296'000.00 par un prélèvement sur le fond de recettes affecté à l'eau compte no 9280.3 (sous déduction de la subvention ECA) ;
6. de créer, pour le service des routes, un compte d'investissement d'un montant de Fr. 84'000.00 avec amortissement sur 30 (trente) ans, soit Fr. 2'800.00 par an dès 2023.

Ainsi adopté par la Municipalité de Goumoëns dans sa séance du 6 février 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Goumoëns.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Philippe Jamain



La Secrétaire :



Sylvie Grognuz